

1^{er} Appel à projets de la CPTS Loire Forez

« Améliorer l'accès, l'offre et la qualité des soins en Loire Forez »

Contexte :

La CPTS Loire Forez, association loi 1901 reconnue d'intérêt général, déclarée le 22 juillet 2021 a pour but de :

- Fluidifier le parcours de soins des patients, faciliter leur prise en charge, et favoriser l'égal accès aux soins ;
- D'améliorer la coordination des relations entre professions médicales, et entre professions médicales, auxiliaires médicaux et médico-sociaux en vue d'organiser le parcours de soin du patient entre médecine de ville et hôpital, de faciliter l'interaction entre ces professionnels, et de retrouver du temps médical ;
- Développer des moyens et des actions en vue de rendre plus efficaces les relations entre ces professionnels et leurs patients, et favoriser l'amélioration de la qualité de soins, notamment le suivi de certaines pathologies chroniques en lien avec l'hôpital ou les établissements de services médico-sociaux ;
- De développer l'éducation thérapeutique en réponse aux besoins ressortant du diagnostic établi dans le projet de santé ;
- Organiser un mode de communication numérique entre professions médicales, entre professions médicales et auxiliaires médicaux, et entre ces professionnels et les patients en créant des outils ou en améliorant les outils existants, en les rendant interopérables avec les outils numériques sécurisés permettant le partage d'information ;
- Développer et favoriser le parcours du patient ;
- Pratiquer de la prévention auprès des professionnels de santé et du grand public ;
- Faciliter l'installation des professionnels de santé ;
- Développer la coordination territoriale autour de la santé.

Au jour de la création de l'Association, son objet et ses moyens d'action n'impliquent aucune activité économique au sens des dispositions de l'article L.442-7 du Code de commerce.

Elle est dirigée par un conseil d'administration bénévole et sa gestion est à ce titre désintéressée.



Objet de l'appel à projet :

Le présent appel à projets concerne l'amélioration de l'accès, l'offre et la qualité des soins à destination du bassin de population couvert par la CPTS Loire Forez¹ (cf carte du territoire en annexe) :

- **Appel à projets « Améliorer l'accès, l'offre et la qualité des soins en Loire Forez »**

Il est réparti en trois catégories :

1. Les installations de nouveaux professionnels ;
2. La formation et le développement des compétences ;
3. L'accueil et la prise en charge des patients et des familles dans les établissements.

Budget :

L'enveloppe globale attribuée à cet appel à projet est de 15 000 €. Elle est répartie ainsi :

- 1^{er} lauréat : 7 000€
- 2^{ème} lauréat : 5 000€
- 3^{ème} lauréat : 3000€

Le jury se réserve le droit de revoir la répartition en fonction des candidatures.

1

Arthun ; Bard ; Boën-sur-Lignon ; Boisset-lès-Montrond ; Boisset-Saint-Priest ; Bonson ; Bussy-Albieux ; Cervières ; Cezay ; Chalain-d'Uzore ; Chalain-le-Comtal ; Chalmazel-Jeansagnière ; La Chamba ; La Chambonie ; Champdieu ; Châtelneuf ; Chazelles-sur-Lavieu ; Chenereilles ; La Côte-en-Couzan ; Craintilleux ; Débats-Rivière-d'Orpra ; Ecotay-l'Olme ; Essertines-en-Châtelneuf ; Grézieux-le-Fromental ; Gumières ; L' Hôpital-le-Grand ; L' Hôpital-sous-Rochefort ; Lavieu ; Leigneux ; Lérigneux ; Lézigneux ; Magneux-Haute-Rive ; Marcilly-le-Châtel ; Marcoux ; Margerie-Chantagret ; Marols ; Montbrison ; Montverdun ; Mornand-en-Forez ; Noirétable ; Palogneux ; Pralong ; Précieux ; Roche ; Sail-sous-Couzan ; Sainte-Agathe-la-Bouteresse ; Saint-Bonnet-le-Courreau ; Saint-Cyprien ; Saint-Didier-sur-Rochefort ; Saint-Étienne-le-Molard ; Sainte-Foy-Saint-Sulpice ; Saint-Georges-en-Couzan ; Saint-Georges-Haute-Ville ; Saint-Jean-la-Vêtre ; Saint-Jean-Soleymieux ; Vêtre-sur-Anzon ; Saint-Just-en-Bas ; Saint-Laurent-Rochefort ; Saint-Marcellin-en-Forez ; Saint-Paul-d'Uzore ; Saint-Priest-la-Vêtre ; Saint-Romain-le-Puy ; Saint-Sixte ; Saint-Thomas-la-Garde ; Les Salles ; Sauvain ; Savigneux ; Soleymieux ; Sury-le-Comtal ; Trelins ; Unias ; La Valla-sur-Rochefort ; Verrières-en-Forez.

1. Les installations de nouveaux professionnels :

Objectif : Favoriser les installations de professionnels de santé libéraux, notamment dans les communes les moins dotées du territoire.

Critères d'éligibilité :

- Etudiant en dernière année d'études ou doctorant avec un projet d'installation en libéral sur le territoire de la CPTS Loire Forez dans les 12 prochains mois ;
- Professionnel de santé libéral en cours d'installation ou installé depuis moins de trois ans sur le territoire de la CPTS Loire Forez ;

Dépenses éligibles :

- Achat de matériel ou équipement (qui ne font pas déjà l'objet d'aides publiques) ;
- Amélioration de l'accueil du patient.

2. La formation et le développement des compétences :

Objectif : Promouvoir le développement des compétences des professionnels de santé libéraux par la formation (certifiante, diplômante ou la mobilité internationale).

Critères d'éligibilité :

- Formation diplômante ou certifiante en lien avec le soin, en cours ou à venir dans les 12 prochains mois ;
- Formation ou stage à l'international en lien avec le soin, en cours ou à venir dans les 12 prochains mois.
- Formation ou mobilité internationale ne faisant l'objet d'aucune prise en charge ou avec une prise en charge partielle de l'OPCO.

Dépenses éligibles :

- Frais pédagogiques ;
- Frais liés aux déplacements ;
- Frais liés à l'acquisition d'un équipement en lien avec la certification, le diplôme ou la mobilité internationale.

3. L'accueil et la prise en charge des patients et des familles dans les établissements :

Objectif : Soutenir les établissements sanitaires et médico-sociaux souhaitant améliorer l'accueil des patients et des familles et/ou proposer des prises en charge innovantes.

Critères d'éligibilité :

- Etablissements sanitaires ou médico-sociaux publics ou privés à but non lucratif situé sur le territoire de la CPTS Loire Forez (cf liste des communes) ;

Dépenses éligibles :

- Médiations innovantes, soins de support ;
- Equipement favorisant l'amélioration de la qualité de vie des patients ;
- Aménagement ou rénovation d'un espace à destination des patients et/ou des familles.

Critères d'exclusion des candidatures :

L'appel à projet n'a pas pour objet de financer du salaire ou des dépenses d'ordre personnel, l'achat ou la location d'un local ni à se substituer à tout autre dispositif d'aide publique en vigueur lié à l'installation de professionnels de santé, le numérique en santé ou la rénovation énergétique des bâtiments.

Tout lien d'intérêt avec un membre du jury devra être déclaré par le candidat. Il pourra être disqualifié si une situation de conflit d'intérêt est caractérisée par la CPTS Loire Forez.

Sélection des projets :

Les dossiers seront étudiés et sélectionnés par un jury composé de membres du Conseil d'administration de la CPTS Loire Forez et de la directrice de l'association, sur la base d'une grille d'évaluation.

Les porteurs de projets présélectionnés seront convoqués devant le jury et disposeront de 20 minutes pour présenter leur projet (10 minutes de présentation + 10 minutes d'échange avec le jury).

Calendrier de l'appel à projet :

Information	Lundi 17 mars 2025
Ouverture de l'appel à projets	Vendredi 21 mars 2025
Date limite de candidature	Vendredi 25 avril 2025 minuit
Information aux porteurs de projets présélectionnés	Au plus tard vendredi 23 mai 2025
Jury	Vendredi 6 juin entre 14h et 17h
Résultats	Au plus tard le 30 juin 2025

Envoi des candidatures :

Le dossier complet composé de :

- la présentation synthétique du projet (cf annexe 2)
- l'annexe budgétaire complétée (cf annexe 3)
- les justificatifs des dépenses réalisées (factures) ou à venir (devis)
- tout autre document jugé utile pour la bonne compréhension du projet

doit être envoyé à l'adresse mail suivante **avant le vendredi 25 avril 2025 à minuit :**

direction@cptsloireforez.fr

Un mail accusant réception sera envoyé.

Pour toute question, merci de contacter :

Anissa EL MAJID-BETIN

06.58.39.09.68

direction@cptsloireforez.fr